



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Question écrite n° 69245

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la représentation des chasseurs au sein de l'Office national de la chasse, devenu Office national de la chasse et de la faune sauvage après l'adoption de la loi n° 2000-698. En effet, cet établissement public de l'Etat, dont la dénomination, les missions et la composition du conseil d'administration ont été redéfinies par la loi précitée, consacre de moins en moins de ses moyens au service de la chasse et à l'attention des chasseurs. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre, afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux moyens consacrés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au service de la chasse et à l'attention des chasseurs. La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse a changé l'appellation de l'Office national de la chasse qui devient l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Elle a précisé les missions de l'ONCFS et élargi la composition de son conseil d'administration aux milieux non cynégétiques, aux usagers ainsi qu'aux gestionnaires des espaces naturels. L'établissement bénéficie désormais de la totalité du produit des redevances cynégétiques, qui sont un impôt correspondant à un droit d'usage sur certaines espèces non exclusivement réservées aux chasseurs. Si le fonctionnement de l'office était couvert à 95 % par les redevances cynégétiques en 2001, ce pourcentage a été ramené à 90 % en 2002, l'Etat participant de plus en plus à son financement et assurant conjointement avec l'Union européenne les actions relatives aux grands prédateurs.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69245

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6552

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 1997